



Ce communiqué remplace celui publié le 30 juin à 10h00 pour la raison suivante :

modification du code ISIN de la valeur M2i, pour « FR0013187861 »

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

M2i lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- Augmentation de capital d'environ 15 M€ pouvant être portée à un maximum d'environ 19,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation¹
- Fourchette indicative de prix : 7,25 € à 9,75 € par action
- Clôture de l'Offre : mercredi 6 juillet 2016

Saint-Cloud, France, le 30 juin 2016 – M2i, société internationale de biocontrôle et de synthèse à façon qui conçoit et commercialise notamment des alternatives à la fois naturelles, efficaces et rentables aux pesticides et autres substances chimiques, annonce aujourd'hui que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le 29 juin 2016 le visa numéro 16-283 sur le prospectus relatif à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Principaux atouts de M2i

Fondé en 2012, M2i est un groupe industriel qui emploie 89 collaborateurs, dont plus de 25% en R&D, et dispose déjà de son propre site de production bénéficiant des plus hautes certifications pour produire des molécules complexes, à la fois pour ses activités de synthèse à façon (3,1 M€ de chiffre d'affaires en 2015) et de biocontrôle (2,0 M€ de chiffre d'affaires en 2015).

Spécialiste du biocontrôle végétal et animal par phéromones, M2i développe, fabrique et commercialise notamment **une nouvelle génération de produits naturels à même de remplacer, de façon efficace et rentable, insecticides et autres substances chimiques.**

Portée par la valeur ajoutée de ses produits et ses partenariats de distribution noués avec de grands groupes industriels, **M2i entend réaliser en 2016 un chiffre d'affaires total consolidé de 13 M€, en très forte croissance par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont 4,6 M€ dans le biocontrôle en croissance de +126%.**

Agro-industrie : un modèle à réinventer

Alors que la population mondiale devrait passer de 5 milliards d'individus en 1990 à 10 milliards en 2050, la production agricole devrait croître sur la même période de 70%. La mise en place d'un nouveau

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 8,50 € par action

paradigme est par conséquent désormais indispensable : produire mieux en consommant moins d'eau, moins d'énergie fossile, moins d'antibiotiques et surtout tendre vers la disparition des insecticides chimiques. Le **biocontrôle semble être une des solutions les plus prometteuses pour répondre à ce défi.**

Le biocontrôle : une solution durable pour un marché en très forte croissance

En ayant **recours à des substances naturelles** pour **protéger les cultures et gérer le comportement animal**, M2i considère que le biocontrôle apporte une des solutions pour remplacer, de façon durable et responsable, les insecticides et autres additifs chimiques.

Sa dynamique de croissance est considérable : si en 2014, le marché du biocontrôle végétal représentait déjà 2,7 milliards de dollars², il devrait encore **doubler d'ici à 2020**³. Quant au marché du biocontrôle animal, sa croissance est attendue à 20% par an⁴ pour le segment du comportement animal.

Grâce à ses nombreuses innovations brevetées, M2i s'est positionnée, dans le cadre de son activité de biocontrôle, spécifiquement sur le marché des **phéromones, le segment au plus fort potentiel de croissance**. Naturellement secrétées par les insectes et les animaux pour communiquer entre eux, ces substances constituent une solution écologique, sélective et efficace pour protéger animaux et cultures. M2i les produit par biomimétisme afin de réduire les populations de ravageurs et leurs dégâts, ou pour apaiser les animaux domestiques et de rente.

M2i : une technologie unique permettant d'asseoir les phéromones en alternative crédible

Forte de ses 89 collaborateurs au 31 décembre 2015, dont plus de 15% de PhD, et de son outil de production flexible et performant bénéficiant des plus hautes certifications pour produire des molécules complexes, M2i dispose d'une expertise propre issue de son activité historique de synthèse à façon pour la formulation et la production de phéromones complexes par biomimétisme mais aussi pour la mise au point des meilleurs diffuseurs de phéromones pour les utilisateurs finaux.

M2i a ainsi mis au point des formulations innovantes et exclusives dans le domaine du biocontrôle, comme sa **technologie brevetée de microencapsulation** des phéromones qui permet, en maîtrisant leur relargage et en rallongeant leur efficacité, de réduire de façon significative leur coût d'utilisation et d'offrir ainsi au produit un **ratio efficacité/coût comparable aux traitements chimiques conventionnels**.

Cette capacité d'innovation et de formulation permet donc à M2i de développer de nouveaux modes d'application pratiques et économiques, substituables aux produits conventionnels en agriculture, ou pour les particuliers. Aujourd'hui, **M2i commercialise d'ores et déjà un portefeuille biocontrôle de 22 produits exclusifs, protégé par 11 familles de brevets** et ciblant plus de 18 cultures différentes partout dans le monde.

Un chiffre d'affaires en biocontrôle attendu en croissance de +126% en 2016, soutenu par l'internationalisation et le lancement de nouveaux produits

Grâce à sa capacité d'innovation, M2i poursuit l'extension de sa gamme de produits, tant dans le domaine du biocontrôle végétal qu'animal. L'objectif d'ici à 2020 étant de doubler le portefeuille de produits de biocontrôle en commercialisation, le groupe dispose actuellement de 28 produits en phase de développement ou d'essais en champ.

² Source : Global Industry Analysts, Inc.

³ Source : étude de Global Industry Analysts, Inc. intitulée Biopesticides – A global strategic business report 06/14

⁴ Source : Société

En parallèle, M2i accélère son développement à l'international grâce à **des partenariats de distribution avec de grands groupes leaders dans leur domaine**, comme Ceva, Nufarm ou Koppert, tout en continuant à développer sa propre force commerciale afin de s'assurer visibilité et croissance dans les années à venir.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, M2i espère atteindre ainsi 4,6 M€ de chiffre d'affaires en biocontrôle, complété par 8,5 M€ de chiffres d'affaires en synthèse à façon de molécules complexes, pour **un chiffre d'affaires total consolidé de 13 M€, en croissance de plus de 150% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2015.**

Philippe Guerret, Directeur général de M2i, conclut : « Cette introduction en bourse constitue un tremplin logique et capital pour notre développement ainsi que pour le déploiement à l'international de nos solutions naturelles qui offrent des alternatives durables et rentables. Grâce à notre savoir-faire unique dans les phéromones, nos technologies de rupture brevetées et nos partenariats industriels de premier rang, nous avons aujourd'hui la capacité de devenir un acteur majeur du biocontrôle, à même de répondre à une partie des défis alimentaires et environnementaux du monde. »

L'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'introduction en bourse est destinée à fournir à au groupe M2i des moyens supplémentaires pour :

- le financement de l'exploitation courante du groupe, y compris le besoin en fonds de roulement, pour accompagner ses besoins de ressources réglementaires (via notamment le recrutement d'un directeur des affaires réglementaires) et commerciales ;
- l'élargissement du portefeuille de produits commercialisé par le groupe (objectif de doubler le portefeuille de produit d'ici à 2020) et, de ce fait, le lancement de ses produits dans différents pays et sur différents marchés à la fois dans la protection des plantes et dans le comportement animal grâce, d'une part, à la montée en puissance des partenariats existants et, d'autre part, au développement de sa propre force commerciale. Cet élargissement implique également la réalisation des études technico-réglementaires qui lui sont associées ; et
- l'investissement dans des actifs de production complémentaires afin d'accompagner la croissance du groupe : capex de productivité, de capacité et d'élargissement de gamme (principalement dans des outils de flaconnage).

Les fonds levés seront affectés dans une proportion d'environ un tiers à chacun des trois objectifs. Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital serait limitée à 75% de l'Offre, le premier objectif ci-dessus serait prioritaire, étant précisé que les deux suivants ne seraient pas remis en cause mais leur rythme de déploiement serait moins soutenu que celui anticipé à la date du prospectus.

Modalités de l'offre

Structure de l'offre :

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ; et

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »).

Taille initiale de l'Offre :

1 764 705 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public.

Clause d'extension :

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec Bryan, Garnier & Co, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15%, soit un maximum de 264 705 actions nouvelles (la « Clause d'Extension »).

Option de surallocation :

La Société consentira à Bryan, Garnier & Co une option de surallocation par laquelle elle s'engage à émettre, s'ils le lui demandent, un maximum de 304 411 actions nouvelles, dans la limite globale de 15% des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »).

Fourchette indicative de prix :

7,25 € à 9,75 € par action⁵

Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles :

A titre indicatif, environ 15 M€, pouvant être porté à environ 17,25 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 19,84 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,50 €).

A titre indicatif, environ 9,59 M€ en cas de limitation de l'offre à 75% du montant de l'émission initialement envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 €).

Produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles :

A titre indicatif, environ 13,4 M€, pouvant être porté à environ 15,54 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 17,99 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,50 €).

A titre indicatif, environ 8,27 M€ en cas de limitation de l'offre à 75% du montant de l'émission initialement envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 €).

⁵ Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement- livraison
- Engagement de conservation de l'ensemble des actionnaires du capital de la Société (en ce compris l'ensemble des dirigeants) à l'exception d'un actionnaire représentant 2,2% du capital social avant l'Offre : 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, engagement à conserver 100% de leurs actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles ; étant précisé que :
 - o pour l'ensemble des actionnaires concernés : l'engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'ils détiennent au jour de l'introduction en bourse.
 - o pour les dirigeants : l'engagement porte également sur les actions qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction ; et
 - o pour les autres actionnaires concernés : l'engagement ne porte pas sur les actions qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction.
- Engagement exceptionnel de Monsieur Christian Pouyane représentant 2,2% du capital social de la Société avant l'Offre : 185 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, à conserver 100% de ses actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles ; étant précisé que :
 - o l'engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'il détient au jour de l'introduction en bourse ; et
 - o l'engagement ne porte pas sur les actions qu'il viendrait à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction.

Calendrier prévisionnel de l'opération

29 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Visa de l'AMF sur le Prospectus
30 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Diffusion d'un communiqué de presse annonçant l'Offre▪ Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO▪ Ouverture de l'OPO et du Placement Global
6 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Clôture de l'OPO à 17h (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20h (heure de Paris) pour celles sur internet▪ Clôture du Placement Global à 20h (heure de Paris)
7 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension▪ Signature du contrat de garantie▪ Communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'actions offertes et le résultat de l'Offre▪ Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre
11 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
12 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris▪ Début de la période de stabilisation éventuelle
5 août 2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation▪ Fin de la période de stabilisation éventuelle

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Bryan, Garnier & Co au plus tard le 6 juillet 2016 à 20 heures (heure de Paris).

Codes d'identification des titres M2i

- **Libellé** : M2i
- **Code ISIN** : FR 0013187861
- **Mnémonique** : M2i
- **Compartiment** : Compartiment C

Intermédiaire financier introducteur



Chef de File et Teneur de Livre



Mise à disposition du Prospectus – Des exemplaires de prospectus, visé le 29 juin 2016 sous le numéro 16-283 par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société M2i, (1 rue Royale – 112 Bureaux de la Colline, 92213 Saint Cloud CEDEX), et sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.m2i-groupe.fr).

Facteurs de risques – M2i attire l'attention du public sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du prospectus et les risques liés à l'offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du prospectus, et plus particulièrement :

- le développement du Groupe dépend pour partie de l'acceptation par le marché des produits du Groupe mais également de son développement commercial, via des partenaires ou par la mise en place d'une force de vente en direct ;
- du fait de son activité et de sa croissance, le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits ; dans ces conditions, le Groupe pourrait se trouver à l'avenir dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital de la Société ; et
- le Groupe intervient sur un marché sur lequel se positionnent ou pourraient se positionner des concurrents de taille très significative.

Contacts :

M2i

Johann Fournil
Responsable communication
investors@m2i-ls.com
01 84 76 00 64

NewCap

Relations investisseurs
Julien Perez / Mathilde Bohin
m2i@newcap.eu
01 44 71 98 52

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
m2i@newcap.eu
01 44 71 94 98

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

A propos de M2i : www.m2i-groupe.fr

Fondé en 2012, M2i est un groupe industriel français, expert dans la conception, la formulation et la production de molécules complexes. Grâce à son laboratoire de recherche à Lacq (64), combiné à son usine de production basée à Salin de Giraud (13), M2i répond aux besoins de ses clients dans trois secteurs d'activité : la santé humaine, le biocontrôle animal et le biocontrôle végétal.

M2i a développé une expertise propre dans les phéromones pour la protection biologique des cultures et le bien-être des animaux. Elle conçoit, fabrique et commercialise une nouvelle génération de produits naturels à même de remplacer, de façon efficace et rentable, les pesticides traditionnels. A ce titre, elle a reçu en 2015 le Prix Entreprises & Environnement du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dans la catégorie Innovation.

M2i emploie 89 collaborateurs au 31 décembre 2015, dont plus du quart en R&D, et détient 11 familles de brevets protégeant sa technologie et ses gammes de produits innovants.

M2i, une ambition industrielle au service de l'excellence et de l'innovation.

Avertissement

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Melchior Investissements et Industries (M2i) des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. M2i n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de M2i objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et M2i n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par M2i d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.*

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels M2i est présente.

Bryan, Garnier & Co, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 12 juillet au 5 août 2016 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions M2i, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions M2i et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

RESUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 16 -283 de l'AMF en date du 29 juin 2016

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	Melchior Investissements et Industries (« M2i » ou la « Société », et, avec ses filiales, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 112, bureaux de la Colline – 1, rue Royale, 92213 Saint-Cloud, France. - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>M2i est une société active à la fois dans le domaine du biocontrôle et dans la production d'actifs pharmaceutiques essentiellement pour l'industrie pharmaceutique du générique.</p> <p>Dans le cadre de son activité de biocontrôle, la Société développe des solutions innovantes et durables pour la protection des plantes et des cultures agricoles et dans la gestion du comportement des animaux de compagnie et d'élevage ainsi que des insectes de leur environnement. Les produits du Groupe sont issus de son expertise dans les phéromones animales et végétales, substances émises naturellement par les insectes et les animaux, qui agissent comme des messagers entre individus d'une même espèce. La Société offre ainsi aux agriculteurs et aux propriétaires d'animaux une gamme importante de produits efficaces, naturels et durables offrant une alternative compétitive aux méthodes chimiques</p>

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

	<p>traditionnellement employées. La Société a développé et débuté la commercialisation de 22 produits finis différents de biocontrôle, répartis en 14 gammes (chaque gamme adressant 1 ravageur avec une phéromone spécifique), certains ayant une formulation différente et un mode d'application différent. Cette activité représente 39% du chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice 2015 (soit 2 millions d'euros).</p> <p>Pour développer son activité de biocontrôle, la Société s'appuie sur son cœur de métier, l'activité historique des sites qu'elle a acquise auprès du groupe Solvay, à savoir la synthèse à façon de molécules pharmaceutiques génériques. Cette activité lui permet d'optimiser sa base de frais fixes ainsi que de capitaliser sur son savoir-faire de production de molécules complexes pharmaceutiques en termes de contrôle qualité. Ce savoir-faire de 35 ans dans la fabrication de molécules complexes (Solvay ayant initié ses activités de chimie fine sur le site de Salin de Giraud, repris par M2i en 2013, au début des années 80) lui permet aussi de répondre aux enjeux de son activité de biocontrôle, à savoir produire industriellement des molécules complexes avec une qualité constante. Cette activité représente 61% du chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice 2015 (soit 3,1 millions d'euros).</p> <p>La stratégie d'innovation en matière de droits de propriété intellectuelle du Groupe repose principalement sur deux grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'une part, la synthèse chimique dans les 2 domaines d'activités du Groupe ; et – d'autre part, le perfectionnement des voies de synthèse et des procédés de production de molécules complexes à fabriquer. <p>La majorité des demandes de brevet et des brevets du Groupe sont déposés directement par les sociétés du Groupe qui financent les recherches effectuées. Le Groupe a également conclu des contrats de licences avec d'autres sociétés lui permettant d'exploiter des inventions protégées par des brevets ou des demandes de brevet appartenant à des tiers. À ce titre, la société MMLS (filiale à 100% de la Société) a notamment signé avec la société Coatex un contrat de licence de brevet concernant des technologies de micro-encapsulation de principes actifs pour la protection des cultures, pour une durée de 5 ans. Ce contrat a ensuite été prolongé en mars 2016, jusqu'à la date d'expiration du dernier des brevets licenciés au titre de ce contrat, conférant ainsi au Groupe la possibilité d'exploiter les technologies concernées pendant toute la durée de protection desdits brevets.</p> <p>Capitalisant sur un outil industriel de qualité, flexible et performant, des équipes de scientifiques reconnues et un savoir-faire de chimiste démontré, la Société a mis en place des synergies entre ses deux activités.</p> <p>Les activités de la Société peuvent donc être divisées en 2 principales « Business Units » :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le biocontrôle (végétal et animal), et – les principes actifs pharmaceutiques (synthèse à façon de molécules complexes).
--	---



Biocontrôle

Principes Actifs Pharma

La stratégie du Groupe s'articule autour des trois points suivants :

- continuer à attirer de nouveaux clients pour son activité pharmaceutique, et ce dans un objectif d'optimisation d'utilisation de ses actifs industriels ;
- accélérer le développement des produits déjà commercialisés en biocontrôle grâce à une meilleure pénétration des marchés sur lesquels les produits sont commercialisés et à l'ouverture de nouveaux marchés.

Ce développement se fera, dans le biocontrôle végétal, de la manière suivante :

- à court terme sur la partie espaces verts et jardinage, segment permettant une commercialisation rapide du fait de la non-nécessité, la plupart du temps, d'obtenir une homologation de commercialisation ;
- à moyen et long terme, dans l'agriculture, qui représente des opportunités de marché très importantes mais qui nécessite, pour la plupart des pays, un processus d'homologation plus long et qui dépend des réglementations locales.

Dans le domaine animal, M2i entend accompagner ses partenaires dans la commercialisation des produits existants et des produits en phase de lancement ; et

- continuer les processus de développement et les homologations actuellement en cours pour 28 nouveaux produits de biocontrôle dont la commercialisation dépendra notamment des résultats des essais en champ et/ou des processus d'homologation lancés.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015 est de 5,1 millions d'euros, il résulte notamment:

- pour l'activité pharmaceutique (61% du chiffre d'affaires global du Groupe en 2015) de la nécessité de changer la source de l'actif, ce qui passe naturellement par une première phase (2013-2015) de lots de validation vis-vis des clients du Groupe, et, à partir de 2016, de lots industriels et donc de volumes plus importants. L'accélération significative de l'activité pharmaceutique, en valeur absolue, a donc commencé en 2016.
- pour l'activité de biocontrôle (39% du chiffre d'affaires global du Groupe en 2015) d'une période de référencement pour les activités d'espaces verts et jardinage puis des lancements commerciaux débutés fin 2015 et qui continuent sur l'exercice 2016. En ce qui concerne l'agriculture, dans les pays non occidentaux où les processus d'homologations sont simplifiés, la Société attend une croissance forte de l'activité à compter de 2017 et, pour les pays occidentaux présentant des processus d'homologation plus complexes, la Société prévoit des homologations / commercialisations à l'horizon 2018 et après.

		La Société table également sur une répartition de 75%/25% à horizon quatre ans en faveur des activités de biocontrôle contre un estimé de 65%/35% en faveur de l'activité pharmaceutique à fin 2016.
B.4 a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Depuis le 31 décembre 2015, les tendances se sont confirmées pour les activités de biocontrôle et les activités de chimie fine pharmaceutique. Le Groupe dispose d'un carnet de commandes qui représente 9,5 millions d'euros au 31 mars 2016 à livrer en 2016 et aucun événement majeur n'est à signaler en ce qui concerne la production. Ce montant de 9,5 millions d'euros (soit 3 millions d'euros pour l'activité de biocontrôle et 6,5 millions d'euros pour l'activité de synthèse à façon de molécules complexes) correspond à des commandes reçues des clients sous différentes formes (contrat pluriannuel, bons de commandes, engagements...). Ce chiffre ne tient pas compte des commandes et services effectivement déjà réalisés au 31 mars 2016. Dans ces conditions, sur la base des commandes livrés et du reste à livrer sur l'année 2016, le Groupe anticipe la réalisation, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, d'un chiffre d'affaires consolidé annuel en normes IFRS de l'ordre de 13 millions d'euros.</p> <p>Depuis cette date, par décision des associés du 14 mars 2016 et lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 juin 2016, il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 2,5 millions d'euros, par l'émission de 2.476 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune. Ces obligations ont été souscrites, pour un montant de 2,3 millions d'euros, par compensation de créance avec des avances en compte courant d'actionnaires et, pour le solde, en numéraire. En cas d'introduction en bourse de la Société, ces obligations seront automatiquement converties en actions ordinaires de la Société, sur la base d'un prix égal à 90 % du prix d'introduction.</p> <p>Par ailleurs, en mai 2016, la totalité des obligations convertibles en actions émises par l'assemblée générale du 8 novembre 2014 pour un montant d'1,2 million d'euros ont été converties.</p> <p>Enfin, le chiffre d'affaires consolidé IFRS de la Société, pour le premier trimestre 2016, dont la concordance avec la comptabilité a été vérifiée par les commissaires aux comptes, s'élève à 2,9 millions d'euros.</p>
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	<p>A la date du Prospectus, l'organisation juridique du Groupe est la suivante :</p> <pre> graph TD M2I[Melchior Investissements et Industries (M2I)] -- 100,00% --> M2I_Ph[M2I Pharmaceuticals] M2I -- 100,00% --> MMLS[Melchior Material and Life Science France (MMLS)] M2I -- 100,00% --> M2I_Bio[M2I Biocontrol] MMLS -- 91,37% --> M2I_Devo[M2I Development] MMLS -- 100,00% --> M2I_Salin[M2I Salin] </pre> <p>Dans chaque cas, le pourcentage en droit de vote est identique au pourcentage de capital détenu.</p>
B.6	Principaux actionnaires	<p>Actionnariat</p> <p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 383.230 euros divisé en 3.832.300 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.</p>

	Sur une base non diluée ⁽¹⁾				Sur une base pleinement diluée ⁽¹⁾⁽²⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix ⁽³⁾	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix ⁽³⁾	% des droits de vote
Bruno Gény	50 040	1,31%	50 040	0,98%	81 295	1,85%	81 295	1,44%
BG Investissement International ⁽⁴⁾	420 610	10,98%	839 140	16,42%	428 423	9,77%	846 953	14,95%
<i>Sous total B. Gény</i>	<i>470 650</i>	<i>12,28%</i>	<i>889 180</i>	<i>17,40%</i>	<i>509 718</i>	<i>11,62%</i>	<i>928 248</i>	<i>16,39%</i>
Philippe Guerret	35 040	0,91%	70 040	1,37%	66 295	1,51%	101 295	1,79%
C2V ⁽⁵⁾	435 610	11,37%	582 220	11,39%	435 610	9,93%	582 220	10,28%
<i>Sous total P. Guerret</i>	<i>470 650</i>	<i>12,28%</i>	<i>889 180</i>	<i>17,40%</i>	<i>501 905</i>	<i>11,45%</i>	<i>683 515</i>	<i>12,07%</i>
Michael Peagram	221 420	5,78%	221 420	4,33%	221 420	5,05%	221 420	3,91%
Total fondateurs et mandataires sociaux	1 162 720	30,34%	1 762 860	34,49%	1 233 043	28,12%	1 833 183	32,37%
Total salariés	481 070	12,55%	593 570	11,61%	483 525	11,03%	596 025	10,52%
Qiming Zhang	571 440	14,91%	571 440	11,18%	1 017 953	23,21%	1 017 953	17,97%
Philippe Reulet	366 160	9,55%	732 320	14,33%	395 183	9,01%	761 343	13,44%
Pharmaster	285 700	7,46%	285 700	5,59%	285 700	6,52%	285 700	5,04%
Total investisseurs minoritaires	1 223 300	31,92%	1 589 460	31,10%	1 698 836	38,74%	2 064 996	36,46%
Total autres actionnaires minoritaires	965 210	25,19%	1 165 210	22,80%	969 674	22,11%	1 169 674	20,65%
TOTAL	3 832 300	100%	5 111 100	100%	4 385 078	100%	5 663 878	100%

(1) En tenant compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 10 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 10) décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 juin 2016.

(2) En tenant compte (i) des 17.332 bons de souscription d'actions émis exerçables et donnant droit à la souscription de 173.320 actions et (ii) des 379.458 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant de 2,5 millions d'euros sur la base d'un prix égal à 90 % du Prix de l'Offre, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (le nombre total d'actions à émettre susvisé étant calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 euros).

(3) En tenant compte du droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire étant précisé que les actions présentant ces caractéristiques à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris bénéficient immédiatement du droit de vote double.

(4) La société BG Investissement International est détenue à hauteur de 99% par Monsieur Bruno Gény (holding personnelle).

(5) La société C2V est détenue à hauteur de 100% par Monsieur Philippe Guerret (holding personnelle).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas ni action de concert, notamment entre les dirigeants et les fondateurs, ni pacte entre ses actionnaires.

B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées

Informations financières consolidées

Comptes annuels consolidés

Les tableaux ci-dessous sont extraits du bilan et du compte de résultat consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

L'attention des lecteurs est attirée sur les notes en annexe aux comptes de la Société.

Bilan simplifié

Au 31/12, en k€	2015	2014	Au 31/12, en k€	2015	2014
Actifs non courants	12 034	11 694	Passifs non courants	8 335	9 907
<i>Dont incorporels</i>	4 123	3 493	<i>Dont capitaux propres</i>	1 710	8 050
<i>Dont corporels</i>	6 267	6 557	<i>Dont emprunts</i>	2 533	406
Actifs courants	6 220	6 478	<i>Dont autres passifs financiers</i>	3 381	921
<i>Dont stocks</i>	2 604	2 708	Passifs courants	9 919	8 265
<i>Dont clients</i>	1 559	1 343	<i>Dont fournisseurs</i>	4 047	3 739
<i>Dont Trésorerie et équivalents</i>	164	115	<i>Dont autres passifs</i>	5 661	4 106
Total actifs	18 254	18 172	Total passifs	18 254	18 172

Endettement financier net

en k€	31/05/2016 <i>Non audité</i>	31/12/2015 <i>Audité</i>	31/12/2014 <i>Audité</i>
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	2 476	1 150	-
Emprunts bancaires	1 000	1 000	17
Dettes vis-à-vis du factor adossé à des créances commerciales	1 153	-	361
Dettes en location financement	443	356	377
Concours bancaires courants	298	188	20
Dettes en comptes courants	127	2 316	9
Avances conditionnées – BPI	200	210	-
Autres	927	905	962
Dette financière brute	6 625	6 125	1 746
Trésorerie et équivalents	(135)	(164)	(115)
Dette financière nette	6 490	5 961	1 631

(1) soit un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la Société d'un montant de 2,5 millions d'euros, sous la forme de 2.476 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune. Ces obligations ont été souscrites, pour un montant de 2,3 millions d'euros, par compensation de créance avec des avances en compte courant d'actionnaires et, pour le solde, en numéraire. En cas d'introduction en bourse de la Société, ces obligations seront automatiquement converties en actions ordinaires de la Société, sur la base d'un prix égal à 90 % du prix d'introduction.

Compte de résultat simplifié

Au 31/12, en k€	2015	2014
Chiffre d'affaires	5 114	3 946
<i>Dont biocontrôle</i>	2 011	887
<i>Dont principes actifs pharma</i>	3 104	3 059
EBITDA	(5 935)	(3 913)
EBIT	(7 247)	(6 637)
Résultat net	(7 424)	(5 063)

Il est rappelé que l'EBITDA des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 a été calculé après activation des charges correspondants à des projets de recherche identifiés et que l'impact de ces activations est le suivant :

Au 31/12 en k€	2015	2014
Montant net des charges activées	1 167	2 023
Charges d'exploitation hors dépréciation et provision sans activation des charges	12 216	9 882
EBITDA sans activation des charges	(7 102)	(5 936)

Tableaux des flux de trésorerie simplifiés

Au 31/12, en k€	2015	2014
Résultat net consolidé	(7 424)	(5 063)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(5 622)	(3 614)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(3 587)	(27)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 639)	(2 956)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 108	2 897
Variation de trésorerie	(118)	(86)

Impact de l'activation des charges des projets de développement :

Au 31/12 en k€	2015	2014
Montant net des charges activées	1 167	2 023

		<table border="1"> <tr> <td>Capacité d'autofinancement hors activation des charges</td> <td>(6 789)</td> <td>(5 637)</td> </tr> <tr> <td>Flux net lié aux opérations d'investissement hors activation des charges</td> <td>(472)</td> <td>(933)</td> </tr> </table> <p>A l'exception de l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 2,47 millions d'euros émises par la Société début 2016 et de la conversion, en mai 2016, des obligations convertibles émises pour un montant de 1,2 millions d'euros par la Société le 8 novembre 2014 en actions ordinaires de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le 31 décembre 2015.</p>	Capacité d'autofinancement hors activation des charges	(6 789)	(5 637)	Flux net lié aux opérations d'investissement hors activation des charges	(472)	(933)
Capacité d'autofinancement hors activation des charges	(6 789)	(5 637)						
Flux net lié aux opérations d'investissement hors activation des charges	(472)	(933)						
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.						
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.						
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.						
B.11	Fonds de roulement net	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement du Groupe est insuffisant pour faire face à ses engagements actuels et à ses besoins en trésorerie au cours des douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p> <p>La Société estime cependant que, sans action de sa part, cette insuffisance n'apparaîtra qu'à partir de la fin du quatrième trimestre 2016 lors des remboursements de dettes financières et apurement des retards de dettes d'exploitation (avec notamment la quatrième échéance du plan de redressement de M2I Development et la résiliation du crédit-bail immobilier de M2I Development) car l'exploitation courante avant cela sera équilibrée en flux de trésorerie. Le montant de cette insuffisance éventuelle est estimé par la Société à environ deux millions d'euros. La Société dispose de plusieurs leviers pour faire face à cette insuffisance et notamment : une réduction ou un décalage de ses investissements, la mise en place de nouveaux financements ou la modification de ses conditions commerciales afin d'obtenir plus d'acompte à la commande.</p> <p>Par ailleurs, comme décrit dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a déjà entrepris des négociations pour la réalisation d'un placement privé comme alternative à une introduction en bourse et pour la mise en place de financement sur la base de son carnet de commandes fermes afin de financer la période entre l'achat des matières et la facturation aux clients.</p>						
Section C – Valeurs mobilières								
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions	Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est demandée sont :						

	offertes et/ou admises aux négociations	<ul style="list-style-type: none"> – l'ensemble des actions composant le capital social, soit 3.832.300 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune ; – un maximum de 379.458 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et sur la base de 90% du Prix de l'Offre, des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant total de 2.476.000 euros (le nombre maximum d'actions susvisées étant calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 euros) (avec l'ensemble des actions composant le capital social, les « Actions Existantes »); et – 1.764.705 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 2.029.410 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et à un maximum de 2.333.821 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Libellé pour les actions :</p> <p>Code ISIN : FR 0013187861</p> <p>Mnémonique : M2i</p> <p>Compartiment : C</p> <p>Secteur d'activité : 7022Z – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion</p> <p>Classification ICB : 1357 Specialty Chemicals</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Nombre d'actions émises : 1.764.705 actions pouvant être portées à un maximum de 2.029.410 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à 2.333.821 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,10 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – droit à dividendes, – droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (les actions présentant ces caractéristiques à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris bénéficient immédiatement du droit de vote double), – droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, et – droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext qui devrait être diffusé le 7 juillet 2016, selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris devrait intervenir le 7 juillet 2016. A compter du 12 juillet 2016, les négociations des actions de la Société interviendront sur une ligne de cotation intitulée « M2i ».</p> <p>Ces négociations seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividende compte tenu du stade de développement de la Société.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre tout particulièrement en considération les facteurs de risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les risques liés à la commercialisation des produits du Groupe, et notamment à l'acceptation par le marché des produits du Groupe ou au développement commercial du Groupe, via des partenaires ou par la mise en place d'une force de vente en direct ; – les risques financiers, et notamment le risque de liquidité : du fait de son activité et de sa croissance, le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits ; dans ces conditions, le Groupe pourrait se trouver à l'avenir dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital de la Société ; – les risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient le Groupe, et notamment relatifs à la taille très significative des principaux concurrents du Groupe ; – les risques industriels et notamment liés à l'utilisation de produits dangereux pour la santé et pour l'environnement, à l'exploitation d'un site classé Seveso ou à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe ; – le risque de perte des collaborateurs clés ; et – les risques réglementaires et juridiques, et notamment liés à la réglementation applicable aux produits développés par le Groupe et à son évolution possible.
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) comprennent notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon

		<ul style="list-style-type: none"> – le prix de marché des actions de la Société est susceptible d’être affecté par une volatilité importante ; – la cession par les principaux actionnaires d’un nombre important d’actions à l’issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; – la non signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) entraînerait l’annulation de l’Offre ; – l’insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l’émission initialement envisagée, calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre) pourrait entraîner l’annulation de l’Offre ; et – la Société n’entend pas adopter à court terme une politique de versement de dividende compte tenu de son stade de développement.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l’Offre et estimation des dépenses totales liées à l’Offre	<p><u>Emission des Actions Nouvelles</u></p> <p><i>Produit brut de l’émission des Actions Nouvelles</i></p> <p>A titre indicatif, environ 15 millions d’euros, pouvant être porté à environ 17,25 millions d’euros en cas d’exercice intégral de la clause d’extension et à environ 19,84 millions d’euros en cas d’exercice intégral de la clause d’extension et de l’option de surallocation (sur la base d’un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 8,50 euros).</p> <p>A titre indicatif, environ 9,59 millions d’euros en cas de limitation de l’offre à 75% du montant de l’émission initialement envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 7,25 euros).</p> <p><i>Produit net estimé de l’émission des Actions Nouvelles</i></p> <p>A titre indicatif, environ 13,40 millions d’euros, pouvant être porté à environ 15,54 millions d’euros en cas d’exercice intégral de la clause d’extension et à environ 17,99 millions d’euros en cas d’exercice intégral de la clause d’extension et de l’option de surallocation (sur la base d’un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 8,50 euros).</p> <p>A titre indicatif, environ 8,27 millions d’euros en cas de limitation de l’offre à 75% du montant de l’émission initialement envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 7,25 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l’Offre à la charge de la Société sont estimées à un maximum de 1,60 million d’euros, en l’absence d’exercice de la clause d’extension et de l’option de surallocation et à un maximum d’environ 1,84 million d’euros, en cas d’exercice intégral de la clause d’extension et de l’option de surallocation (sur la base d’un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 8,50 euros).</p>
E.2 a	Raisons de l’Offre et utilisation prévue du produit de l’émission des	<p>L’émission par la Société des Actions Nouvelles est destinée à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le financement de l’exploitation courante du Groupe, y compris le besoin en fonds de roulement, pour accompagner ses besoins de ressources

	Actions Nouvelles	<p>réglementaires (<i>via</i> notamment le recrutement d'un directeur des affaires réglementaires) et commerciales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'élargissement du portefeuille de produits commercialisé par le Groupe (objectif de doubler le portefeuille de produit d'ici à 2020) et, de ce fait, le lancement de ses produits dans différents pays et sur différents marchés à la fois dans la protection des plantes et dans le comportement animal grâce, d'une part, à la montée en puissance des partenariats existants et, d'autre part, au développement de sa propre force commerciale. Cet élargissement implique également la réalisation des études technico-réglementaires qui lui sont associées ; et – l'investissement dans des actifs de production complémentaires afin d'accompagner la croissance du Groupe : capex de productivité, de capacité et d'élargissement de gamme (principalement dans des outils de flaconnage). <p>Les fonds levés seront affectés dans une proportion d'environ un tiers à chacun des trois objectifs. Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital serait limitée à 75% de l'Offre, le 1^{er} objectif ci-dessus serait prioritaire, étant précisé que les deux suivants ne seraient pas remis en cause mais leur rythme de déploiement serait moins soutenu que celui anticipé à la date du Prospectus.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><i>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée</i></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les 3.832.300 actions composant le capital social de la Société ; – un maximum de 379.458 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et sur la base de 90% du Prix de l'Offre, des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant total de 2.476.000 euros (le nombre maximum d'actions susvisées étant calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 euros) ; et – un maximum de 2.333.821 Actions Nouvelles, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation. <p><i>Clause d'Extension</i></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec le Garant, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15 %, soit un maximum de 264.705 actions nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p><i>Option de Surallocation</i></p> <p>La Société consentira au Garant une option de surallocation par laquelle elle s'engage à émettre, s'ils le lui demandent, un maximum de 304.411 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »), dans la limite globale de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>L'Option de Surallocation sera exerçable par le Garant du 7 juillet au 5 août 2016.</p> <p><i>Structure de l'Offre</i></p> <p>La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p>

- une offre au public en France réalisée sous la forme d’une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l’« **Offre à Prix Ouvert** » ou l’« **OPO** »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d’ordre A1 (de 10 actions jusqu’à 200 actions incluses) et fraction d’ordre A2 (au-delà de 200 actions),
 - les fractions d’ordre A1 bénéficieront d’un traitement préférentiel par rapport aux fractions d’ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l’exception notamment des États-Unis d’Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l’OPO le permet, le nombre d’actions offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l’OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles (avant exercice éventuel de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation). Si la demande dans le cadre de l’OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l’OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Révocation des ordres

Les ordres de souscriptions passés par internet dans le cadre de l’OPO seront révocables, par internet, jusqu’à la clôture de l’OPO (le 6 juillet 2016 à 20h00). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d’une part, les modalités de révocation des ordres passés par internet et, d’autre part, si les ordres transmis par d’autres canaux sont révocables et dans quelles conditions.

Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l’OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l’Offre** »).

La fourchette indicative de prix est comprise entre 7,25 et 9,75 euros par action.

Le Prix de l’Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l’Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l’OPO sera fixée de telle sorte qu’il s’écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l’OPO. Les ordres émis dans le cadre de l’OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s’ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse.

Le Prix de l’Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l’absence d’impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre).

En revanche, si la fixation du Prix de l’Offre en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou si la modification à la baisse de la fourchette de prix avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre, une note complémentaire au prospectus serait soumise au visa de l’AMF. Les ordres émis dans le cadre de l’Offre (i) seraient nuls si l’AMF n’apposait pas son visa sur cette note complémentaire au prospectus ou (ii) pourraient être révoqués pendant au moins

	<p>deux jours de négociation après la mise à disposition de la note complémentaire au prospectus visée par l'AMF.</p> <p>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 7 juillet 2016 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Jouissance courante.</p> <p>Engagements de souscription</p> <p>Aucune personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5 %.</p> <p>Garantie</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement et de garantie (le « Contrat de Garantie ») conclu entre la Société et Bryan, Garnier & Co en qualité de chef de file et teneur de livre (le « Chef de File et Teneur de Livre » ou le « Garant »).</p> <p>La signature du Contrat de Garantie devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 7 juillet 2016).</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par le Chef de File et Teneur de Livre jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas de survenance d'un effet défavorable significatif sur la situation juridique ou financière, les résultats, les actifs et l'activité, les perspectives de la Société ou sur le Contrat de Garantie ou les opérations qu'il envisage ou d'un événement majeur (tels que, notamment, événement d'ordre politique, financier, économique, bancaire ou monétaire, acte de guerre ou de terrorisme, action ou conflit militaire) ayant ou étant susceptibles d'avoir un effet qui rendrait impossible ou compromettrait, ou pourrait compromettre, sérieusement l'opération. L'engagement de garantie pris par le Garant dans le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.</p> <p>Stabilisation</p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pourront être réalisées du 12 juillet 2016 au 5 août 2016 (inclus) par le Garant agissant en qualité d'agent stabilisateur.</p>
--	--

		<p>Calendrier indicatif de l'opération</p> <p>29 juin 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visa de l'AMF sur le Prospectus <p>30 juin 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre - Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global <p>6 juillet 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 20 heures (heure de Paris) <p>7 juillet 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Signature du Contrat de Garantie - Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Offertes et le résultat de l'Offre - Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre <p>11 juillet 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global <p>12 juillet 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle <p>5 août 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle <p>Modalités de souscription</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Garant au plus tard le 6 juillet 2016 à 20 heures (heure de Paris).</p> <p>Établissements financiers introducteurs</p> <p>Chef de File et Teneur de Livre</p> <p>Bryan, Garnier & Co</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant	Le Garant et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

	influer sensiblement sur l'Offre	
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>Société émettrice</p> <p>Melchior Investissements et Industries (M2i)</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>A compter de la date de signature du Contrat de Garantie et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation de l'ensemble des actionnaires de la Société à la date du Prospectus</p> <p>L'ensemble des actionnaires de la Société (en ce compris l'ensemble des dirigeants), à l'exception de Monsieur Christian Pouyanne représentant 2,2% du capital social de la Société avant l'Offre (voir ci-dessous), se sont engagés, à compter de la date du Prospectus et jusqu'à 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, à conserver 100% de leurs actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles ; étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour l'ensemble des actionnaires concernés</u> : l'engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'ils détiennent au jour de l'introduction en bourse (y compris, le cas échéant, les actions qui seront émises sur conversion des OC₂₀₁₆₋₁ ou celles qui pourraient être émises sur exercice des BSA₂₀₁₆₋₁ dont certains de ces actionnaires sont titulaires à la date du Prospectus). <p>Par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les dirigeants</u> : l'engagement porte également sur les actions qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction ; et - <u>pour les autres actionnaires concernés</u> : l'engagement ne porte pas sur les actions de la Société qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction. <p>Monsieur Christian Pouyanne, représentant environ 2,2% du capital avant l'Offre, s'est engagé à compter de la date du Prospectus et jusqu'à 185 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, à conserver 100% de ses actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'il détient au jour de l'introduction en bourse (y compris les actions qui seront émises sur conversion des OC₂₀₁₆₋₂ ou celles qui pourraient être émises sur exercice des BSA₂₀₁₆₋₂ dont cet actionnaire est titulaire à la date du Prospectus) ; et - l'engagement ne porte pas sur les actions de la Société qu'il viendrait à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à ladite introduction.

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société</p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe, du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2015⁽¹⁾⁽²⁾ et d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :</p> <table border="1" data-bbox="424 387 1433 931"> <thead> <tr> <th data-bbox="424 479 1002 539" rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2" data-bbox="1002 387 1433 479">Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2015⁽¹⁾⁽²⁾</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1002 479 1219 539">Base non diluée</th> <th data-bbox="1219 479 1433 539">Base diluée⁽³⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="424 539 1002 600">Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td data-bbox="1002 539 1219 600">1,279</td> <td data-bbox="1219 539 1433 600">1,586</td> </tr> <tr> <td data-bbox="424 600 1002 692">Après émission de 1.764.705 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)</td> <td data-bbox="1002 600 1219 692">2,793</td> <td data-bbox="1219 600 1433 692">2,970</td> </tr> <tr> <td data-bbox="424 692 1002 784">Après émission de 2.029.410 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)</td> <td data-bbox="1002 692 1219 784">2,967</td> <td data-bbox="1219 692 1433 784">3,131</td> </tr> <tr> <td data-bbox="424 784 1002 931">Après émission de 2.333.821 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td> <td data-bbox="1002 784 1219 931">3,149</td> <td data-bbox="1219 784 1433 931">3,302</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) En tenant compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 10 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 10) décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 juin 2016.</p> <p>(2) En tenant compte des 379.458 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant de 2,5 millions d'euros sur la base d'un prix égal à 90 % du prix d'introduction, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (le nombre total d'actions à émettre susvisé étant calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 euros).</p> <p>(3) En tenant compte des 17.332 bons de souscription d'actions émis exerçables et donnant droit à la souscription de 173.320 actions.</p>	(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾⁽²⁾		Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾	Avant émission des Actions Nouvelles	1,279	1,586	Après émission de 1.764.705 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)	2,793	2,970	Après émission de 2.029.410 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)	2,967	3,131	Après émission de 2.333.821 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	3,149	3,302
(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾⁽²⁾																		
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾																	
Avant émission des Actions Nouvelles	1,279	1,586																	
Après émission de 1.764.705 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)	2,793	2,970																	
Après émission de 2.029.410 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)	2,967	3,131																	
Après émission de 2.333.821 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	3,149	3,302																	

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus⁽¹⁾⁽²⁾) serait la suivante :

(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission des Actions Nouvelles ⁽¹⁾⁽²⁾	1,000%	0,960%
Après émission de 1.764.705 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension ⁽¹⁾⁽²⁾	0,705%	0,685%
Après émission de 2.029.410 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ⁽¹⁾⁽²⁾	0,675%	0,657%
Après émission de 2.333.821 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽¹⁾⁽²⁾	0,643%	0,627%

(1) En tenant compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 10 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 10) décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 juin 2016.

(2) En tenant compte des 379.458 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant de 2,5 millions d'euros sur la base d'un prix égal à 90 % du prix d'introduction, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (le nombre total d'actions à émettre susvisé étant calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,25 euros).

(3) En tenant compte des 17.332 bons de souscription d'actions émis exerçables et donnant droit à la souscription de 173.320 actions.

Capitalisation boursière de la Société après réalisation de l'Offre

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente la capitalisation boursière de la Société après réalisation de l'Offre, sur la base de :

- l'ensemble des actions composant le capital social à la date du Prospectus, soit 3.832.300 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune ;
- 323.660 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et sur la base de 90% du Prix de l'Offre, des 2.476 obligations convertibles en actions émises par la Société en 2016 pour un montant total de 2.476.000 euros (le nombre d'actions susvisées étant calculé sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,50 euros) ; et
- un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,50 euros.

		Milieu de fourchette @ 8.5 € / action			
		Offre à 75%	Offre à 100%	Avec extension et surallocation	
		Produit brut de l'opération	€11.2m	€15.0m	€19.8m
		Nombre de nouvelles actions émises	1 323 529	1 764 705	2 333 821
		Capitalisation boursière post-IPO	€46.6m	€50.3m	€55.2m
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.			